



Étude MGEN / OpinionWay « Les Français et la santé mentale »

Au terme d'une étude menée par OpinionWay auprès de plus de 1 000 personnes, la MGEN révèle les résultats de sa dernière enquête sur les maladies mentales à l'occasion de son grand colloque annuel du 4 et 5 décembre. Sujet anxiogène, la santé mentale touche tout le monde y compris les plus jeunes, et ce même au travail. Alors comment expliquer ce phénomène ? Comment lutter contre ? Comment accéder aux soins ? Et être mieux informé des risques ?... La MGEN vous répond !

La santé mentale : un sujet de santé publique anxiogène

Pour 58% des Français, les personnes atteintes de maladies mentales sont potentiellement dangereuses pour les autres. Même si la quasi-totalité (96%) s'accorde à dire que chacun peut être affecté un jour. En France, 1 personne sur 5 confie être ou avoir été suivie pour un problème psychologique. 36% ont déjà consommé ou consomment actuellement des médicaments pour les angoisses et le stress, 33% pour s'endormir, 28% pour lutter contre la dépression et 15% pour améliorer leur humeur. Une prise en charge médicamenteuse souvent de longue durée, depuis au moins 3 ans pour 60% de l'échantillon interrogé. À noter que 3 patients sur 10 ont ressenti des effets secondaires, alors que près de 40% déclarent ne pas avoir été informés des éventuelles conséquences et méfaits de leur traitement.

Un processus de prise en charge flou

Les personnes interrogées ne semblent pas considérer le médecin généraliste comme le plus adapté pour répondre aux questions de santé mentale. Seules 1/3 pensent qu'il a une formation adéquate et 3/4 estiment qu'il ne réalise pas systématiquement une évaluation de l'état de santé mentale de ses patients (par manque de temps de consultation pour 88%). Le médecin généraliste reste le référent sur les problématiques de sommeil (83%) et de stress (72%). Pour les troubles les plus importants (dépressions, idées sombres et suicidaires et maladies mentales en général), le psychiatre devient l'interlocuteur privilégié. Aujourd'hui, les Français sont aussi nombreux à avoir décidé leur psychothérapie eux-mêmes (28%) que sur conseil d'un médecin (généraliste : 14% ; psychiatre : 15%).

Une image négative qui freine l'accès aux psychiatres !

L'étude pointe du doigt 4 freins majeurs à l'accès aux psychiatres en France :

- L'image négative que l'on peut avoir de l'accès aux professionnels (37%)
- Le manque d'informations sur l'accès aux professionnels (25%)
- Le coût de la consultation restant à la charge du patient (27%)
- Le manque de professionnels (11%)



Patients, vers quelles solutions se tourner ?

8 personnes sur 10 considèrent que la meilleure réponse aux souffrances psychiques est la psychothérapie. Vient ensuite le soutien de l'entourage à 66%, un traitement par médicaments à 58% et enfin l'hospitalisation à 47%. En cas d'urgence psychiatrique, le grand public connaît mal les structures de proximité. Les sondés sont relativement peu nombreux à savoir s'il existe, à proximité de chez eux, des centres de consultation psychiatrique publics (moins d'1 répondant sur 2) ou une équipe soignante pouvant proposer des consultations, des visites à domicile et des hospitalisations (1 sur 3). En revanche, 67% citent les urgences de l'hôpital, dont ce n'est pas la vocation première !

Quid de la santé mentale dans le milieu professionnel...

L'étude révèle que les actifs ne se sentent pas suffisamment informés sur leur lieu de travail or c'est un phénomène qui touche de plus en plus le monde de l'entreprise ! 33% confient s'y être déjà rendus en situation de souffrance mentale. 55% sont attentifs et prévenants quant à la santé psychique de leurs collègues. Un chiffre qui baisse quand il s'agit d'évaluer le rapport à leur N+1. En effet, 21% des répondants actifs estiment que leur supérieur hiérarchique est attentif à leur santé mentale. D'ailleurs seuls 18% leur en parleraient directement, s'ils se retrouvaient en souffrance psychique. C'est auprès du médecin du travail qu'un 1 Français sur 3 se tournerait en premier. À noter que 10% déclarent avoir déjà bénéficié d'une campagne de prévention de la souffrance psychique sur son lieu de travail.

Et en milieu scolaire ?

Même constat en milieu scolaire où les parents considèrent le niveau de prévention très faible. Pour 61% d'entre eux, il n'existe pas des dispositifs spécifiques de repérage liés aux souffrances psychologiques. 16% seulement déclarent que leur enfant a déjà bénéficié d'une campagne de prévention et d'information sur la souffrance psychique, la dépression, le risque suicidaire (contre 53% sur les risques liés à l'alcool et la drogue).

L'information, plus que nécessaire !

Les Français se sentent insuffisamment, voire pas du tout, informés sur la santé mentale :

- 82%* sur l'organisation de l'offre de soins (médecins, hôpitaux, autres professionnels) en santé mentale
- 82% sur les médicaments utilisés pour les problèmes psychiques (leur efficacité, leurs effets indésirables, leur utilisation)
- 79% sur les maladies mentales en elles-mêmes
- 79% sur la souffrance psychique, la santé mentale en milieu professionnel
- 76% sur la souffrance psychique chez les adolescents
- 40% sur les risques liés à l'alcool ou à la drogue

* Total des réponses : « insuffisamment informés » et « pas du tout informés »

Pour plus d'1 Français sur 2, leur mutuelle pourrait jouer ce rôle d'informateur quant à la maladie mentale et à sa prise en charge. 60% pourraient attendre d'elle des explications sur l'organisation de l'offre de soins en santé mentale, 54% sur les médicaments utilisés pour les problèmes psychiques...



Communiqué de presse

4 décembre 2014

« Cette étude conforte notre conviction que les attentes du public sont fortes. Elles sont à la hauteur des manques de notre système de soins en matière de santé mentale. Le champ d'action est considérable et il y a urgence à agir sur l'information, la prévention, l'orientation et l'accompagnement. Pour les patients et leurs proches ainsi que pour les personnes en souffrance qui ne bénéficient d'aucun soin, car elles n'ont pas osé franchir la porte d'un psychiatre ou parce que leur trouble n'a pas été détecté. Une dynamique est nécessaire, concertée avec l'ensemble des acteurs : professionnels de santé, acteurs publics, acteurs médico-sociaux... Pour nous, le fait de savoir que les Français envisageraient leur mutuelle comme un moyen de défendre l'accessibilité financière aux soins en santé mentale, de participer à la réflexion sur l'accompagnement social des patients ou encore de lutter contre la stigmatisation des personnes souffrant d'un problème psychique, sont pour nous des données riches d'enseignement » conclut Éric Chenut, vice-président délégué du groupe MGEN.

Téléchargez les résultats de l'étude sur :

https://www.mgen.fr/fileadmin/documents/5_Le_groupe_MGEN/Communiques_de_presse/2014/2014_1204_Enquete_MGEN_OpinionWay_sante_mentale.pdf

Méthodologie : l'étude a été réalisée auprès d'un échantillon de 1 009 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, et constitué selon la méthode des quotas (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle...), interrogé en ligne sur système CAWI, entre le 14 et le 24 novembre 2014, en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.

Le groupe MGEN, « la référence solidaire »

Le groupe MGEN gère le régime obligatoire d'assurance-maladie des professionnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports et leur offre une couverture complémentaire. Via la mutuelle MGEN Filia, il propose une complémentaire santé ouverte à tous, indépendamment du statut professionnel. Il gère également 33 établissements sanitaires et médico-sociaux : médecine de ville, soins de suite et de réadaptation, hébergement de personnes âgées et handicapées... En 2013, le groupe MGEN a protégé 3,7 millions de personnes et réalisé un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros. Il compte 9400 salariés.

www.mgen.fr

www.twitter.com/groupe_mgen

Contacts Presse :

Benoît Coquille - bcoquille@mgen.fr - 01 40 47 23 92

Coralie Jolly - coralie.jolly@rpbbyco.com - 01 42 41 58 46